

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 07 décembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 Décembre 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Philippe BION, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER.

Membres du Bureau absents excusés :

Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Helene BOUDON, Olivier CHAMBON, Daniel BALISONI, Jean-Eric GARRET, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Didier ROMEUF.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

AIDE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE LACHAUX

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de la Commune de LACHAUX de bénéficier d'une aide exceptionnelle de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à la suite de frais occasionnés par une pénurie d'eau ;
Vu les statuts de de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et notamment sa compétence supplémentaire en matière de participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau.

Considérant que la Commune de LACHAUX a connu sur l'année 2022 une importante pénurie d'eau pour l'alimentation de son réseau d'eau potable. De l'eau fournie par la Commune de RIS a été acheminée par camion-citerne, occasionnant une dépense d'environ 12 000 euros.
Le Conseil départemental a accordé une aide exceptionnelle de 4 000 euros.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 22

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Commune de LACHAUX.

TOTAL VOTANTS : 22

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Non-participation : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Pour : 14

Contre : 1 (C.SAMSON)

Abstentions : 7 (R.BOURNIER, P.ROZE, P.BLANCHOZ, E.CABROLIER, C.CHASSANG, P.CAYRE, G.DUBIEN)

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon